

Question posée par le SGPA

DP/MAINE/SGPA : 10/09/01

Les élus SGPA-UNSA vous demandent comment est organisée la journée des 40 ans ?

Tous les salariés ayants reçu une invitation :

Qui est prioritaire pour y participer ?

Comment est organisé le transport ? (horaires départ – horaires arrivée).

Est-il possible d'y aller par nos propres moyens ?

La journée est-elle prise en charge par l'entreprise ?

Tous les salariés ont reçu une invitation. La consigne est de libérer le maximum de salariés.

Les AR de sécurité et les receveurs en poste ne pourront s'y rendre sauf à trouver un remplaçant.

Quelques AR en entretien ou en viabilité peuvent être maintenus en poste en cas de gros travaux par exemple et à la discrétion de la hiérarchie.

Le transport s'effectuera en car et les lieux et horaires de ramassage seront donnés ultérieurement quand nous aurons une idée précise des participants.

Il est possible de s'y rendre par ses propres moyens mais les frais générés ne seront pas remboursés et cette possibilité est à proscrire compte tenu des possibilités restreintes de stationnement.

La journée ne sera pas prise en charge par l'entreprise en cas de repos, CP... par contre les salariés initialement en postes seront bien évidemment payés comme s'ils les avaient effectivement effectués.

DP/MAINE/SGPA : 10/09/02

Les élus SGPA-UNSA vous demandent la règle de pose des congés pour évènements familiaux ? (Exemple : repos, congés etc.....)

La règle de pose est en jours ouvrés (cf convention d'entreprise) et de manière consécutive (la pose ne peut donc se faire qu'entre 2 périodes de repos).

Les autorisations d'absence ne sont accordées que si elles s'inscrivent dans le cadre d'une période raisonnable entourant l'événement.

En cas d'absence (maladie, congé...), il n'y a pas de report ou d'interruption de la période d'absence pour la pose d'autorisations d'absence pour événement familial.

DP/MAINE/SGPA : 10/09/03

Les élus SGPA-UNSA vous demandent la position de l'entreprise vis-à-vis de la pose de défibrillateur ?

A part au centre de Saran et au siège aucun autre site n'est équipé et il n'est pas prévu dans l'immédiat de les équiper.

DP/MAINE/SGPA : 10/09/04

Pouvez- vous nous faire un point sur les circonstances de l'accident et la chronologie de celui-ci survenu le Mardi 07 Septembre sur A28 Nord ?

Le flash QSE est joint au présent compte rendu afin d'expliquer les circonstances de l'accident.

Concernant le déroulé de l'intervention :

- 9h09 : signalement du PL avec un pneu crevé et mal garé sur BU
- 9h32 : confirmation de l'incident par l'Agent Routier lors de son passage en sens inverse

- 10h37 : début de CV1
- 12h17 : repositionnement du balisage en CBU (suite départ dépanneur)
- 12h47 : repositionnement du balisage en CV1 (suite retour dépanneur)
- 13h00 : Heurt du fourgon COFIROUTE

DP/MAINE/SGPA : 10/09/05

Depuis quelques temps, les sacs de tickets péage sont à l'abandon près de la porte de sortie à la barrière de La Gravelle, depuis semble t-il le changement d'organisation du ramassage des tickets pour recyclage. Les AR et R ne sachant plus actuellement qui doit faire quoi, les élus SGPA-UNSA vous demandent d'éclaircir par une note de service cette situation (organisation du stockage, ramassages, périodicité, ...).

Il ne s'agit pas d'un changement d'organisation des ramassages de tickets, il convient simplement lors des liaisons régulières des receveurs renfort à la gravelle que les sacs de tickets soient enlevés et déposés dans la benne papier au centre.

Un rappel sera fait par le chef de centre.

DP/MAINE/SGPA : 10/09/06

Depuis quelques temps, des problèmes de communication voire même des tensions sont apparus entre les receveurs et le PC du Mans. Ceux-ci sont peut-être dus à l'éloignement ou à la méconnaissance du travail de chacun.

Les élus SGPA-UNSA vous demandent d'organiser un groupe de réflexion ou une table ronde avec les acteurs de cette situation afin que chacun puisse retrouver de la sérénité dans son travail.

Nous n'avons pas connaissance de problème particulier entre les SPCE du Mans et les receveurs des centres.

En cas de difficultés relationnelles ou de problèmes de compréhension mutuelle, il appartient aux intéressés d'en discuter entre eux.

En revanche, s'il s'agit de la clarification dans la gestion du péage, il appartient au chef de centre de réaffirmer les principes d'organisation, voire de les modifier.

Question posée par la CGT

DP/MAINE/CGT : 10/09/07

Suite à la question DP/MAINE/CGT/10/08/05 vous nous avez répondu que vous considériez qu'il n'y avait pas de turn-over sur ce centre. Depuis les choses ont évolué. Trois ruptures de contrat de travail ont eu lieu.

Les délégués CGT réitèrent la demande d'effectuer une enquête par le biais du CHSCT sur les conditions de travail des agents routiers de Maresché ?

Y a t'il une incidence sur le respect de l'accord ?

Des recrutements sont-ils prévus et dans quel délai ?

A ce jour sur 37 départs d'AR en un peu moins de 5 ans sur le secteur, nous ne comptons que 2 démissions soit 1 de plus depuis notre réunion du mois d'Août ce qui ne change pas notre analyse.

Au-delà des chiffres et des spéculations qui peuvent être faites pour expliquer les départs nous rappelons que l'existence d'un turn-over dans une entreprise n'est pas forcément à regarder avec suspicion, cela fait partie de la vie professionnelle de ceux qui la composent.

Le recrutement est en cours et il n'y a pas d'incidence sur le respect de l'accord.

DP/MAINE/CGT : 10/09/08

Nous voudrions des explications sur la pose de balisages spécifiques CLOTURE. Pourquoi ces balisages restent en place toute la nuit ? Ne trouvez vous pas dangereux pour les agents qui interviennent sur le tracé et les clients de laisser ces panneaux sur BU?

Ce balisage est mis en place pour prévenir les risques que les clients encourent suite à la dépose à l'avancement des clôtures et aux risques d'intrusion possibles de gibiers et est conforme au schéma DT102 du manuel du chef de chantier.

DP/MAINE/CGT : 10/09/09

Les délégués CGT vous demandent suite aux accidents trop nombreux dont celui du 07 septembre sur L' A28 entre un Poids- Lourd et un Fourgon de l'entreprise, si le CHSCT a été prévenu ?

Quelle mesure en avez-vous tiré et à quand la reconnaissance de ce métier dangereux?

Suite à cet accident le secrétaire du CHSCT a bien évidemment été prévenu dans les meilleurs délais comme cela se doit.

Le chef de centre s'est rendu immédiatement sur place et à la suite de l'accident a improvisé un ¼ d'heure sécurité avec une dizaine d'AR du point d'appui de Maresché.

Le salarié concerné par cet accident a été rencontré le lendemain pour analyse et débriefing de l'accident en présence de sa hiérarchie, du RQSE et du chargé d'opération sécurité.

Un flash info a été élaboré au plus vite pour informer l'ensemble du personnel sur les circonstances de cet accident et rappeler des messages essentiels de sécurité. Ce flash a été transmis à tous les DR et chefs de centre pour communication à leurs équipes comme à chaque fois que nous avons un évènement important.

Il n'appartient pas à cette instance de se positionner sur la qualification dangereuse du métier d'agent routier.

DP/MAINE/CGT : 10/09/10

Comme nous l'entendons tous, la prévention est devenue une priorité à Cofiroute ce que nous approuvons,expliquez nous pourquoi dans ce cas les délégués syndicaux et représentants du personnel ne sont jamais informés rapidement des accidents qui se produisent sur le réseau ?

Pouvez vous remédier à cette anomalie ?

Un accident doit souffrir un minimum d'analyse avant transmission de son information et donc il n'est pas forcément possible d'alerter les représentants du personnel à l'instant T.

Il faut aussi avoir le temps de « se poser » avec le ou les salariés concernés, ce qui n'est pas toujours faisable le jour même comme vous pouvez le comprendre.

La priorité est en tout cas d'informer le secrétaire du CHSCT, ce qui a été fait.

Ensuite, lorsque l'analyse, le débriefing a été fait une information générale et précise est transmise à tous et donc aux RP.

DP/MAINE/CGT : 10/09/11

Des travaux de réfection de pont sont en place sur l'A11 aux abords du MANS par un basculement de chaussée, des bouchons récurrents se forment suite à un trafic encore dense. Combien de bouchons se sont produits depuis le début des travaux, dans quel sens, combien de temps ont-ils duré et sur quelle distance se sont-ils allongés ? Y a t'il eu des courriers de mécontentement des usagers? Que comptez-vous faire pour éviter la mise en danger des agents routiers et des clients en queue de bouchon ?

Ces travaux génèrent des retenues et nous savions que nous ne pourrions les éviter eu égard à leurs spécificités.

Nous n'avons aucune autre solution qui éviterait ces retenues et nous allons encore les vivre jusqu'à achèvement des travaux.

Nous avons reçu une quinzaine de CPC de clients auxquels nous répondons.
Nous assurons la protection de ces retenues comme toujours en pareil cas et les AR comme leur hiérarchie savent comment opérer.
Nous avons également effectué un renforcement des messages PMV sur l'A28 et l'A11.

A la date d'envoi du présent compte rendu, une quarantaine de CPC a été recensée.

Divers :

- **groupes de travail sécurité**

Yvon GALLAY réaffirme le lancement des réflexions de 3 groupes de travail liés à la sécurité du personnel :

- pratique de pose et dépose de balisage
- interfaces entre l'exploitation et les chantiers (organisation, préparation, intervention)
- actions de communication en matière de sécurité routière à destination des clients

Il informe que le groupe communication clients dont il est le pilote s'est réuni le 8 septembre. Des actions seront validées rapidement par Loïc ROCARD et Arnaud GRISON pour une mise en place pour certaines avant la fin de l'année.

Les DP seront informés à chaque réunion de l'avancement de ces groupes.

Yvon GALLAY
Directeur Régional

Prochaine réunion le jeudi 14/10/2010 à 14 h salle Haendel à l'Antonnière